

Provence - Alpes - Côte d'Azur

Baromètre social

Réalisé dans le cadre du Dispositif régional d'observation sociale (DROS) porté par le Carif-Oref, le Baromètre social est une publication annuelle présentant un état des lieux de la situation sociale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Partagé et collaboratif, ce document aborde différents aspects des politiques de solidarités portées par l'État, les collectivités ou les associations, à travers des données chiffrées et l'analyse de différentes thématiques (revenus et pauvreté; minima sociaux; emploi, formation et marché du travail; logement et hébergement social; publics - personnes âgées, jeunes...).

Une activité économique régionale qui résiste, mais des situations de précarité qui persistent

En 2024, dans un contexte national de ralentissement de l'activité économique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur suit la tendance, mais résiste mieux. L'emploi salarié continue de progresser légèrement, soutenu notamment par l'industrie et le tertiaire marchand. Le taux de chômage reste historiquement bas, à 7,9 % de la population active, et quasi stable sur un an. La demande d'emploi repart très légèrement à la hausse dans la région, mais plus nettement au niveau national. La situation des jeunes reste toutefois préoccupante, avec une demande d'emploi qui poursuit sa progression et un taux de chômage atteignant 20 %.

Les évolutions des minima sociaux sont contrastées : le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) continue de diminuer, tandis que les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou encore du minimum vieillesse sont en augmentation. Par ailleurs, le nombre de foyers allocataires de la prime d'activité (PA) repart à la hausse et le nombre de personnes vivant dans un foyer allocataire CAF à bas revenus recule légèrement.

La crise du logement s'accroît, avec notamment des signalements de mal-logement en légère augmentation. La tension sur la demande de logement social se renforce, avec des délais d'attribution qui s'allongent. Les structures d'hébergement sont également saturées, ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes au 115 pour être hébergé en urgence.

Les dernières données nationales révèlent une augmentation des inégalités et un taux de pauvreté record depuis 1996, année de la première mesure. En région, certains publics fragiles demeurent particulièrement exposés à des situations de précarité persistante, comme les personnes durablement éloignées de l'emploi ; les femmes sans abri ou victimes de violences ; les étudiants ayant des difficultés financières, avec pour conséquences une précarité alimentaire et un renoncement préoccupant aux soins ; les personnes âgées, confrontées à la précarité et à l'isolement dans les quartiers prioritaires; ou encore les enfants, exposés dès le plus jeune âge, à des conditions de vie difficiles.

Face à ces enjeux, des dynamiques nationales et locales sont déployées. L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) en est un exemple, tout comme l'action proactive des associations qui œuvrent quotidiennement auprès des publics les plus vulnérables.

Chiffres-clés régionaux

21,4%

bas revenus

taux de fovers taux

de chômage

449 510 demandeurs d'emploi

241 480 demandes (catégories A, B, C) de logement social

Evolution 2023 - 2024

-0,3 point

~ -3,6%

allocataires RSA

- 0,1 point

> + 0,2 %

> +8.1%



Revenus et pauvreté

Inégalités en forte progression et pauvreté à un niveau historique en France

Selon les dernières données disponibles au niveau national (issues de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, ERFS 2023), le taux de pauvreté et les inégalités augmentent fortement¹. Après avoir légèrement reculé en 2022, le niveau de vie des ménages les plus aisés augmente nettement en 2023, grâce notamment au dynamisme des revenus financiers. À l'inverse, le niveau de vie des ménages les plus modestes baisse, après s'être maintenu en 2022. Ce recul s'explique en partie par la hausse du nombre de ménages déclarant de faibles revenus d'activité indépendante, mais aussi par la fin des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat mises en œuvre en 2022. Dans ce contexte, les indicateurs d'inégalités augmentent considérablement, atteignant des niveaux parmi les plus élevés depuis 30 ans.

En 2023, le seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du niveau de vie médian, s'établit à 1288 € par mois et par unité de consommation. Le taux de pauvreté monétaire augmente fortement en un an, pour atteindre 15,4 % (après 14,4 % en 2022). Il s'agit du niveau le plus élevé enregistré depuis 1996 (date de début de la série statistique). Ainsi, 9,8 millions de personnes résidant dans un logement ordinaire en France métropolitaine vivent désormais en dessous du seuil de pauvreté monétaire. La hausse du taux de pauvreté touche davantage les familles monoparentales et les enfants, tandis que les retraités sont moins affectés.

Le nombre de personnes vivant dans des foyers à bas revenus repart légèrement à la baisse

Fin 2024, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 380 000 foyers allocataires de la CAF sont des foyers à bas revenus², soit 38 % de l'ensemble des foyers allocataires de la CAF (dont le référent a moins de 65 ans). Parmi les foyers à bas revenus, 48 % sont des personnes seules sans enfant, 28 % des familles monoparentales et 23 % des couples avec ou sans enfant(s). Les familles monoparentales, dont 92 % sont des femmes seules avec enfant(s), sont plus souvent dans des situations de pauvreté monétaire : 57 % des familles monoparentales allocataires de la CAF sont des foyers à bas revenus, contre 41 % pour les allocataires vivant seuls et 25 % pour les couples.

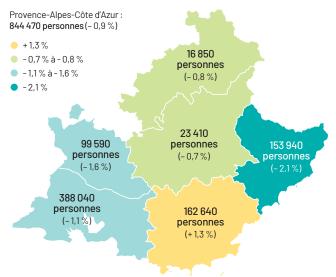
Chez les foyers à bas revenus, 58 % des personnes (référentes du dossier) sont en situation d'inactivité ou au chômage (contre 37 % chez l'ensemble des foyers allocataires de la CAF).

Avertissement: l'analyse sur les revenus et la pauvreté n'est pas possible cette année, car le millésime 2022 du fichier permettant de mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux, Filosofi) n'a pas pu être produit par l'Insee. Le dispositif Filosofi nécessite en effet de rattacher les foyers fiscaux, faisant une déclaration de revenus, à un logement. La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales oblige donc d'avoir recours à d'autres sources pour réaliser cette opération, mais les sources fiscales pour 2022 n'ont pas permis de réaliser correctement cette étape avec une qualité statistique suffisante.

Pour rappel, Provence-Alpes-Côte d'Azur se plaçait au quatrième rang des régions métropolitaines les plus touchées par la pauvreté, après la Corse, les Hauts-de-France et l'Occitanie. En 2021, 17,4% de la population régionale vivait sous le seuil de pauvreté; un taux atteignant 19,9% dans le Vaucluse et 18,5% dans les Bouches-du-Rhône (voir les versions précédentes du *Baromètre social*).

CARTE 1

Nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus à fin 2024 et évolution 2023-2024



Source: CNAF - Base communale allocataires 2023-2024 - Traitement Carif-Oref PACA.

Avec les conjoints et enfants à charge, ce sont près de 844500 personnes qui habitent dans un foyer à bas revenus, soit 21,4 % de la population régionale (âgée de moins de 65 ans). Les Bouches-du-Rhône détiennent le taux le plus élevé de la région (23,7 %), suivis du Vaucluse (22,8 %). Le département des Hautes-Alpes enregistre quant à lui le taux le plus bas de la région (16,1 %), devant les Alpes-de-Haute-Provence (19,3 %), les Alpes-Maritimes (18,4 %) et le Var(20,1 %).

Sur un an, le nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus est en léger repli (-0,9 %, soit 7 500 personnes de moins). La baisse s'observe sur l'ensemble des départements de la région, à l'exception du Var (+1,3 %). Elle est plus prononcée dans les Alpes-Maritimes et le Vaucluse [CARTE 1].

¹ Source : « Niveau de vie et pauvreté en 2023 : taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement », Insee Première, n° 2063, juillet 2025.

² Foyers pour lesquels le revenu par unité de consommation, en tenant compte des prestations familiales, est inférieur au seuil de bas revenus (1307 € en 2024, pour les allocataires CAF).



Une approche de la précarité monétaire chez les enfants de moins de 3 ans en région

Fin 2024, un peu plus de 140 500 enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer allocataire CAF en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit près de 95 % des enfants de moins de 3 ans de la région. L'analyse suivante, qui porte sur les familles ayant un enfant de moins de 3 ans et qui perçoivent une prestation de la CAF (aide à la garde des enfants, allocations familiales, aides au logement...), couvre ainsi la quasi-totalité des familles ayant un enfant en bas âge en région.

Environ 45 600 enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille à bas revenus, soit 32 % des enfants (de moins de 3 ans) d'allocataires CAF en région. Cette part d'enfants dits « pauvres » (vivant dans une famille à bas revenus) varie selon les départements. Elle est la plus élevée dans les Bouches-du-Rhône (36 %), suivis du Vaucluse (33 %), des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence (30 %). Elle est plus faible dans les Hautes-Alpes (23 %) et le Var (29 %).

Concernant le profil des familles, les enfants pauvres sont surreprésentés dans les familles monoparentales : 39 % vivent avec un seul parent (contre 21 % pour l'ensemble des enfants d'allocataires). Les familles nombreuses, voire très nombreuses, semblent aussi plus exposées à la pauvreté : 22 % des enfants pauvres vivent dans une famille composée de trois enfants (contre 16 %) et 17 % dans une famille de quatre enfants ou plus (contre 9 %). Des écarts sont également constatés selon l'âge des parents : 33 % des enfants pauvres habitent dans une famille dont le parent référent a moins de 30 ans (contre 25 %) et 8 % dont le parent référent a 45 ans ou plus (contre 5 %).

Enfin, les enfants pauvres habitent plus souvent dans un foyer dont au moins un parent ne travaille pas (79 %, contre 47 %). Seulement 11 % des enfants pauvres vivent avec deux parents qui travaillent (contre 44 %).

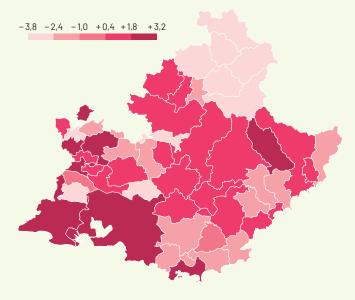
Au niveau des prestations CAF (qui peuvent se cumuler), les enfants pauvres vivent davantage dans une famille percevant une aide au logement (62 %, contre 29 %), le RSA (39 %, contre 14 %), la prime d'activité (30 %, contre 21 %) ainsi que l'allocation de soutien familiale (ASF, 19 %, contre 9 %). Par ailleurs, 0,3 % des enfants pauvres bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH, 0,4 % chez l'ensemble des enfants de moins de 3 ans).

Le suivi d'une cohorte entre 2021 et 2024 met en avant les difficultés pour les familles à sortir de la précarité. Parmi les familles allocataires à bas revenus qui avaient au moins un enfant de moins de 3 ans en 2021, 75 % vivent encore en dessous du seuil de bas revenus trois ans plus tard et 16 % restent dans une situation de fragilité (c'est-àdire qu'elles dépassent le seuil de bas revenus grâce aux prestations familiales). Ainsi, seulement 9 % de ces familles sont sorties d'une situation de pauvreté monétaire.

Sur la base de travaux et d'une méthodologie développée par les CAF de Bretagne et Normandie, un indicateur composite a été calculé au niveau des EPCI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet indicateur prend en compte les prestations CAF (aide au logement, RSA, PA, ASF, AEEH) et les caractéristiques du foyer (monoparentalité, présence d'un chômeur ou d'un inactif dans le foyer, présence de 3 enfants ou plus à charge dans le foyer). Il permet de comparer et de mettre en avant les EPCI ayant des situations de précarité infantile importantes (pour les enfants de moins de 3 ans). Plus l'indicateur est élevé, plus la précarité infantile l'est.

Fin 2024, les EPCI affichant les scores les plus élevés de précarité infantile se situent autour des grandes agglomérations de Marseille, Nice et Avignon. Il s'agit notamment de la communauté d'agglomération (CA) du Grand Avignon, de la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette, de la communauté de communes (CC) Enclave des Papes-Pays de Grignan, de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la CC Alpes d'Azur. À l'inverse, celles affichant les scores les plus faibles se situent dans des zones rurales et de montagne, davantage touristiques.

Indicateur de précarité infantile, par EPCI



Source : CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Données consolidées (FR6) à fin décembre 2024 - Traitement CAF des Bouches-du-Rhône et Carif-Oref PACA.

Minima sociaux

La baisse du nombre de foyers allocataires du RSA ralentit

Le revenu de solidarité active (RSA), versé par les CAF et les MSA, assure aux personnes sans ressources ou aux

ressources faibles, un revenu minimum qui varie selon la composition du foyer. Fin 2024, près de 139 400 foyers sont allocataires du RSA en Provence-Alpes-Côte d'Azur (98 % relevant des CAF) [TABLEAU 1]. En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, ce sont près de 287600 personnes qui vivent dans un foyer bénéficiaire du RSA, soit 5,6 % de la population régionale. Parmi les allocataires,

11,4 % sont des personnes isolées avec enfant(s) à charge et perçoivent le RSA majoré.

Le nombre de foyers allocataires du RSA recule pour la quatrième année consécutive en région (-3,6 % par rapport à 2023), tandis que les effectifs sont stables au niveau national. En lien avec le ralentissement de la hausse de l'emploi, la baisse des foyers allocataires du RSA s'atténue par rapport aux années précédentes (-4,4 % entre 2022 et 2023, -5,1 % entre 2021 et 2022).

Le recul est particulièrement fort dans le Vaucluse (-14,7 %), les Hautes-Alpes (-8,4 %) et les Alpes-Maritimes (-6,8 %). Les Alpes-de-Haute-Provence et les Bouches-du-Rhône affichent une quasi-stabilité du nombre de foyers allocataires.

Parmi les foyers allocataires du RSA relevant uniquement des CAF de la région, 55 % sont des personnes seules sans enfant, 35 % des familles monoparentales et seulement

 $10\,\%$ des couples avec ou sans enfant(s). Au niveau national, la part de familles monoparentales est moindre (31 %). Dans les départements, elle varie de 29 % dans les Hautes-Alpes à 37 % dans les Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs, parmi ces foyers allocataires du RSA (CAF), 60 % en bénéficient depuis au moins trois ans. Cette proportion diminue, après plusieurs années de hausse (-2 points en un an). La persistance dans le dispositif est encore plus marquée dans le Var (63 % des allocataires du RSA le sont depuis trois ans ou plus) et les Bouchesdu-Rhône (62 %). Elle est en revanche moindre dans les Alpes-Maritimes (51 %, cf. tableau des

indicateurs-clés en p.21).

-3,6 % de foyers

allocataires du

RSA sur un an

+1,6% de foyers

bénéficiaires de

la **PA**

Le nombre de foyers allocataires de la prime d'activité repart à la hausse

Fin 2024, environ 390 700 foyers sont allocataires de la prime d'activité (PA), destinée aux travailleurs aux ressources modestes et versée par les CAF et les MSA de la région [TABLEAU 2]. Avec les conjoints et enfants à charge, 736 500 personnes sont couvertes par le dispositif, soit 14,2 % de la population régionale. Parmi les allocataires de cette prime, 4,6 % sont des personnes isolées avec enfant(s) à charge et perçoivent la PA majorée.

Après plusieurs années de hausse, interrompue en 2023, le nombre de foyers allocataires de la PA s'accroît à nouveau (+1,6 % entre 2023 et 2024). Cette augmentation s'observe dans tous les départements de la région, à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence (-0,5 %) et des Alpes-Maritimes (-2,1%).

TABLEAU 1

Allocataires du RSA à fin 2024

	Nombre de foyers allocataires*	Évolution 2023-2024	Population couverte**	Taux de population couverte***
Alpes-de-Haute-Provence	4 150	+ 0,1 %	7 970	4,8 %
Hautes-Alpes	2 710	- 8,4 %	4 840	3,4 %
Alpes-Maritimes	17 250	- 6,8 %	33 290	3,0 %
Bouches-du-Rhône	70 230	- 0,3 %	152 880	7,4 %
Var	31 630	- 3,6 %	60 580	5,5 %
Vaucluse	13 410	- 14,7 %	28 030	4,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	139 370	- 3,6 %	287 590	5,6 %
France métropolitaine	1648 840	- 0,2 %	3 342 300	5,1 %

^{*} La notion d'allocataire renvoie ici à celle de foyer et non d'individu. Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et monétaire) et de l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur.

^{**} Ensemble des personnes à charge vivant dans les foyers allocataires du RSA (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge).

^{***} Le taux de population couverte est le rapport du nombre de personnes couvertes par le RSA à l'ensemble de la population.

Sources: CNAF (Allstat FR6), CCMSA, données à fin décembre 2023 et 2024, arrondies à la dizaine; Insee (RP 2020-2024 millésimé 2022) – Traitement Carif-Oref PACA.

TABLEAU 2

Allocataires de la PA à fin 2024

	Nombre de foyers allocataires*	Évolution 2023-2024	Population couverte**	Taux de population couverte***
Alpes-de-Haute-Provence	12 690	-0,5%	23 670	14,2 %
Hautes-Alpes	10 700	+1,5 %	19 320	13,6 %
Alpes-Maritimes	71 970	-2,1%	131 100	11,8 %
Bouches-du-Rhône	164 610	+2,3%	314 010	15,2 %
Var	83 120	+3,6%	152 840	13,8 %
Vaucluse	47 610	+2,2%	95 580	16,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	390 710	+1,6%	736 500	14,2%
France métropolitaine	4 636 530	+2,8%	8 865 320	13,5 %

^{*} La notion d'allocataire renvoie ici à celle de foyer et non d'individu.

Sources: CNAF (Allstat FR6), CCMSA, données à fin décembre 2023 et 2024, arrondies à la dizaine; Insee (RP 2020-2024 millésimé 2022) - Traitement Carif-Oref PACA.

Parmi les foyers allocataires de la PA relevant uniquement des CAF de la région, 57 % sont des personnes seules sans enfant, 23 % des familles monoparentales et 21 % des couples avec ou sans enfant(s). Par ailleurs, 9 % des foyers allocataires de la PA perçoivent également le RSA (comme au niveau national).

Le nombre d'allocataires de l'AAH poursuit sa progression

L'allocation aux adultes handicapés (AAH), versée par les CAF et les MSA, s'adresse aux adultes handicapés aux revenus modestes. Il s'agit du deuxième minimum social en nombre d'allocataires après le RSA. Fin 2024, près de 104 000 personnes perçoivent l'AAH en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 3,7 % de la population régionale âgée de 20 à 64 ans [TABLEAU 3].

Le nombre d'allocataires de l'AAH augmente pour la troisième année consécutive, mais sur un rythme moins soutenu (\pm 1,8 %, après \pm 3,7 % entre 2022 et 2023) et inférieur au niveau national (\pm 3,3 %). La hausse est plus marquée dans les départements alpins (\pm 6,6 % dans les Hautes-Alpes et \pm 5,1 % dans les Alpes-de-Haute-Provence), tandis que les effectifs sont quasi stables dans les Bouches-du-Rhône (\pm 0,4 %) et le Var(\pm 0,3 %).

Ces évolutions s'expliquent en partie par la réforme de déconjugalisation de l'AAH, mise en place depuis le 1er octobre 2023. Dorénavant, seules les ressources personnelles du bénéficiaire sont prises en compte dans le calcul de la prestation. Ainsi, une partie des personnes qui ne touchaient pas l'AAH en raison des revenus de leur conjoint, peuvent désormais la percevoir.

TABLEAU 3

Allocataires de l'AAH à fin 2024

	Nombre d'allocataires*	Évolution 2023-2024	Taux d'allocataires**	Part des allocataires avec un taux d'incapacité ≥ 80 %
Alpes-de-Haute-Provence	4 140	+ 5,1 %	4,7 %	40,2 %
Hautes-Alpes	3 600	+ 6,6 %	4,7 %	48,2 %
Alpes-Maritimes	25 210	+ 3,8 %	4,2 %	47,0 %
Bouches-du-Rhône	37 290	+ 0,4 %	3,2 %	42,2 %
Var	22 270	+ 0,3 %	3,8 %	53,3 %
Vaucluse	11 480	+ 2,9 %	3,8 %	36,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	103 980	+ 1,8 %	3,7 %	45,2 %
France métropolitaine	1348350	+ 3,3 %	3,7 %	47,6 %

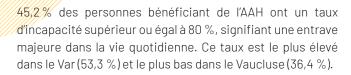
^{*} La notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

Sources: CNAF (Allstat FRB), CCMSA, données à fin décembre 2023 et 2024, arrondies à la dizaine ; Insee (RP 2020-2024 millésimé 2022) – Traitement Carif-Oref PACA.

^{**} Ensemble des personnes à charge vivant dans les foyers allocataires de la PA (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge).

^{***} Le taux de population couverte est le rapport du nombre de personnes couvertes par la PA à l'ensemble de la population.

^{**} Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 20-64 ans.



Le nombre d'allocataires de l'ASS augmente, après trois années de baisse

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Fin 2024, près de 20 800 personnes perçoivent l'ASS en région [TABLEAU 4]. Rapporté aux personnes âgées de 20 à 69 ans, le taux d'allocataires de l'ASS est inférieur à 1% en région (comme au niveau national).

En lien avec la demande d'emploi qui repart très légèrement à la hausse, le nombre d'allocataires de l'ASS augmente pour la première fois depuis la crise sanitaire (+5.8%, en région et au niveau national). Cette hausse s'observe dans l'ensemble des départements de la région, à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes (respectivement -3.0% et -2.7%), pour lesquels la demande d'emploi continue de reculer. L'augmentation est en revanche très marquée dans le Var (+10.4%).

TABLEAU 4

Allocataires de l'ASS à fin 2024

	Nombre d'allocataires*	Évolution 2023-2024	Taux d'allocataires**
Alpes-de-Haute- Provence	640	- 3,0 %	0,6%
Hautes-Alpes	360	-2,7%	0,4%
Alpes-Maritimes	3 750	+4,5%	0,6%
Bouches-du-Rhône	9 420	+6,4%	0,7%
Var	3 720	+10,4%	0,6 %
Vaucluse	2 870	+2,9%	0,8%
Provence-Alpes- Côte d'Azur	20 760	+5,8%	0,7%
France métropolitaine	241 220	+5,8%	0,6%

^{*} La notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation



« Solidarité à la source » : des démarches simplifiées pour le RSA et la prime d'activité

Après une expérimentation menée dans cinq départements pilotes (Alpes-Maritimes, Aube, Hérault, Pyrénées-Atlantiques et Vendée) à partir d'octobre 2024, le système de « solidarité à la source » a été généralisé le 1er mars 2025 pour les allocataires des CAF, le 1er juillet 2025 pour les allocataires de la MSA bénéficiaires de la prime d'activité et le 1er septembre 2025 pour les allocataires de la MSA bénéficiaires du RSA.

La « solidarité à la source » permet de simplifier les démarches administratives, pour les allocataires du RSA et de la prime d'activité, grâce au pré-remplissage automatique des déclarations trimestrielles de ressources (DTR). Ces ressources, affichées en montant net social, sont issues des déclarations de l'employeur ou de l'organisme versant une prestation. Les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité n'ont plus qu'à vérifier et valider les ressources pré-remplies. Avec cette réforme, le gouvernement souhaite réduire les indus et les rappels, grâce à la fiabilisation des données utilisées, mais également intensifier la lutte contre le non-recours aux droits, lié à l'abandon des démarches administratives.

Au moment de la mise en place de ces démarches, les associations ont « salué » cette première étape de simplification administrative, qui permettra de diminuer « le risque d'erreur de déclaration et évitera des variations brutales d'allocations ». Elles émettaient cependant des doutes sur l'impact dans la lutte contre le non-recours aux droits : « Seuls les allocataires actuels recevront une déclaration pré-remplie alors qu'on estime qu'un tiers des allocataires potentiels ne demande pas le RSA. De plus, le non-recours est encore plus important sur d'autres prestations sociales comme le minimum vieillesse, pour lequel la moitié des bénéficiaires potentiels ne se manifestent pas. »

Les départements, financeurs du RSA, s'inquiétaient de l'impact financier de cette réforme : « Départements de France partage les grands objectifs de la réforme de la "solidarité à la source", mais estime que son calendrier est prématuré. L'administration n'a que deux mois de recul sur la "préfiguration" réalisée dans cinq départements. »

À ce jour, le recul n'est pas suffisant pour connaître l'impact financier pour les départements et les effets sur le non-recours.

Sources : ministère en charge du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles ; Communiqué de presse du Collectif Alerte (17 février 2025) ; Communiqué de presse de Départements de France (27 février 2025).

^{**} Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 20-69 ans. **Sources** : France Travail, Drees (FNA, décembre 2023 et 2024, données provisoires, arrondies à la dizaine) ; Insee (RP 2020-2024 millésimé 2022) – Traitement Carif-Oref PACA.



Près de 2 900 bénéficiaires de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales en région

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe parmi les cinq premières de France en nombre d'appels au 3919, ligne d'écoute nationale pour les femmes victimes de violences. Entre 2023 et 2024, le nombre d'appels de victimes de 20 ans ou plus a augmenté à un rythme plus élevé qu'au niveau national (+8,1% sur un an, contre +6,5%) pour s'établir à 1 290 appels.

Dans un contexte de violences (conjugales, sexistes et sexuelles) et de libération de la parole, plusieurs dispositifs et acteurs sont mobilisés aux niveaux national et local afin d'accompagner et sécuriser les victimes.

À titre d'exemple, l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC), versée par la CAF et la MSA depuis décembre 2023, permet aux victimes de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. L'aide est octroyée lorsque les violences sont attestées par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales, par un dépôt de plainte, ou par un signalement adressé au procureur de la République datant de moins de 12 mois.

Le montant de cette aide est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge. Il est de 240 € minimum et versé en une fois, sous la forme d'une aide financière remboursable (prêt sans intérêt) ou d'une aide financière non remboursable (subvention).

Entre décembre 2023 et novembre 2024, près de 2900 personnes ont bénéficié de l'AVVC versée par les CAF de la région. Le taux des bénéficiaires de l'AVVC pour 10 000 adultes habitant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 6,9. Ce taux est le plus élevé dans les Alpes-Maritimes et le Var (respectivement 8,1 et 7,7) et le plus faible dans les Hautes-Alpes (5,1).

Concernant le profil des bénéficiaires en région, les trois quarts ont entre 26 et 45 ans ; 43 % ont au moins deux enfants à charge, 29 % n'en ont qu'un et 27 % n'ont pas d'enfant. La majorité des bénéficiaires est en situation d'activité (41 % en emploi et 30 % en recherche d'emploi). 38 % perçoivent des minima sociaux (RSA ou AAH) et 60 % habitent dans un foyer à bas revenus.

Sources: « Extrait de l'analyse globale des données issues des appels au 3919 - Violences Femmes Info; Année 2024 », Fédération nationale Solidarité Femmes (www.solidaritefemmes.org); CNAF (Allstat FRIC et FR6) - Données AVVC, de décembre 2023 à novembre 2024 - Traitement Carif-Oref PACA.

Emploi et marché du travail

Un dynamisme économique en perte de vitesse

En 2024, en France, l'activité économique résiste principalement grâce au commerce extérieur et au dynamisme temporaire engendré par les Jeux olympiques de Paris³. Toutefois,

elle progresse moins qu'en 2023 et s'essouffle au fil des trimestres. De nombreuses incertitudes internationales et nationales pèsent sur la confiance des ménages et le climat des affaires, tous deux inférieurs à leur moyenne de long terme. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la croissance économique ralentit également, mais la région montre une meilleure résistance qu'au national. La hausse de l'activité s'appuie sur la bonne orientation des secteurs de l'industrie et du tertiaire marchand,

en particulier des autres activités de services (activités artistiques, associatives, loisirs, activités extra-territoriales...) et de l'hébergement-restauration, porté par une fréquentation touristique soutenue. À l'inverse, la construction reste en difficulté, en raison d'un marché immobilier toujours atone.

Dans l'industrie, l'emploi salarié retrouve son niveau d'il y a vingt ans

Alors que l'emploi salarié stagne au niveau national en 2024, il continue à progresser en Provence-Alpes-Côte d'Azur, confirmant la résistance de la région dans un contexte économique dégradé³. Cette croissance ralentit toutefois depuis 2021 et repose davantage sur le secteur public, plus dynamique, que sur le secteur privé où les créations d'emplois faiblissent.

L'industrie poursuit sa progression et retrouve un niveau d'emploi équivalent à celui d'il y a vingt ans, portée notamment par l'agroalimentaire, les matériels de transport et les industries de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la cokéfaction et du raffinage. L'intérim recule nettement, mais le tertiaire marchand hors intérim progresse légèrement, soutenu par l'hébergement-restauration et les services aux particuliers, et malgré un recul marqué dans les activités immobilières. Le tertiaire non marchand croît à un rythme modéré. En revanche, la construction poursuit son repli, confirmant les difficultés structurelles du secteur.

Le taux de chômage est quasi stable, restant à un niveau historiquement bas

En moyenne sur l'année 2024, le taux de chômage en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à 7,9 % de la population active (-0,1 point par rapport à 2023). Ce taux annuel est le plus bas enregistré depuis 1982, date de l'entrée en vigueur de la méthode de mesure actuelle.

8

La région reste la troisième de France métropolitaine la plus touchée par le chômage, après les Hauts-de-France (9,0 %) et l'Occitanie (8,8 %). Le taux de chômage en France métropolitaine est de 7,2 % (+0,1 point en un an).

+ 0,4 %
d'emplois
salariés
sur un an

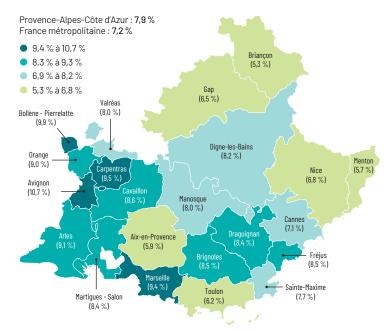
-0,1 point de taux de chômage

Le taux de chômage des seniors de 50 ans ou plus recule très légèrement (-0.3 point) pour s'établir à 5,2 %, tandis que celui des jeunes de 15 à 24 ans repart à la hausse (+1.1 point), après plusieurs années de baisse. Bien que cette augmentation soit moindre en région qu'au niveau national (+1.6 point), le taux de chômage des jeunes y reste nettement plus élevé (20.0 %, contre 18.4 %).

En un an, le taux de chômage est stable ou se replie très légèrement sur l'ensemble des départements de la région. Le Vaucluse détient toujours le taux de chômage le plus élevé de la région (9,7%), avec des taux atteignant 10,7% dans la zone d'emploi d'Avignon, 9,9% à Bollène-Pierrelatte et 9,5% à Carpentras [CARTE 2]. Les Bouches-du-Rhône affichent également un taux de chômage élevé (8,5%). Les Hautes-Alpes conservent le taux le plus bas de la région (6,2%), devant les Alpes-Maritimes (6,8%), le Var (7,2%) et les Alpes-de-Haute-Provence (7,9%).

CARTE 2

Taux de chômage en 2024, par zone d'emploi



Précision: pour les zones transrégionales (Avignon, Arles, Bollène-Pierrelatte et Valréas), seules les données des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont prises en compte.

Source: Insee – Taux de chômage localisé 2024 (moyenne annuelle) – Traitement Carif-Oref PACA.

³ Source : « Bilan économique 2024 : un dynamisme en perte de vitesse », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, nº 142, mai 2025.



Territoires zéro chômeur de longue durée : quels retours d'expérience en région ?

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) est une expérimentation nationale qui vise à garantir à chaque personne privée d'emploi depuis plus d'un an, et résidant depuis au moins six mois sur un territoire habilité, le droit d'obtenir un emploi adapté à ses compétences et à son rythme, principalement en contrat à durée indéterminée. Les emplois proposés sont créés par des entreprises de l'économie sociale et solidaire dites entreprises à but d'emploi (EBE) pour répondre à des besoins locaux non satisfaits par le secteur privé et sans concurrence avec le tissu économique existant. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux territoires ont été habilités TZCLD : la commune de Jouques en 2016 et le Pays d'Apt-Luberon en 2022.

Les premiers résultats locaux sont jugés satisfaisants, notamment en termes de resocialisation des volontaires et de leur réintégration professionnelle. En région, comme ailleurs, l'expérimentation s'appuie sur une mobilisation locale forte, des activités de proximité utiles, et des contrats adaptés aux contraintes des bénéficiaires (temps choisi, accompagnement des handicaps, parcours individualisés). Les territoires habilités constatent une dynamique sociale positive : sortie de l'isolement, lutte contre la précarité alimentaire, accompagnement du vieillissement, transition écologique. Ces effets bénéficient particulièrement aux publics les plus éloignés de l'emploi.

Parmi les difficultés relevées sur les deux territoires, les chefs de projet et acteurs locaux soulignent l'importance d'accompagner de façon personnalisée des publics souvent très éloignés de l'emploi (âge, qualification, santé) et la nécessité de développer des parcours de formation pour renforcer la montée en compétences. Un autre défi reste la gestion des attentes et du temps nécessaire pour que l'ensemble des acteurs locaux (élus, entreprises traditionnelles et associations) s'approprient la dynamique et s'engagent. S'ajoute aussi la viabilité à long terme des EBE, qui dépend de la stabilité des financements publics et de leur capacité à développer des activités porteuses et complémentaires des besoins locaux.

Pour en savoir plus

- Replay du webinaire, organisé par le DROS en 2025, consacré à l'expérimentation
- TZCLD en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
 Plusieurs documents de bilan de l'expérimentation.

La demande d'emploi repart très légèrement à la hausse, celle des jeunes poursuit sa progression

En 2024, la région compte en moyenne 449 510 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de faire des actes

positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C; données brutes). Après trois années de baisse, la demande d'emploi régionale augmente très légèrement sur un an, tandis qu'elle repart davantage à la hausse au niveau national (+0,2%, contre +1,1% en France métropolitaine). Cette année encore, le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite continue d'augmenter (catégories B et C, +2,1%), alors

+0,2% de demandeurs d'emploi sur un an

-2,1% de
demandeurs
d'emploi
bénéficiaires
du RSA

que celui des demandeurs d'emploi sans activité recule (catégorie A, -1,2 %).

La demande d'emploi (catégories A, B, C) augmente légèrement chez les hommes tandis qu'elle est quasi stable chez les femmes (+0.7%, contre -0.2%). Elle poursuit son repli chez les personnes de 50 ans ou plus, mais sur un rythme moins soutenu que l'année précédente (-0.3%, après -2.2% entre 2022 et 2023). En revanche, elle continue d'augmenter chez les jeunes de moins de 25 ans (+1.9%, après +1.0%). Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) augmente légèrement (+0.7%). Leur part dans la demande d'emploi reste stable (42%).

La demande d'emploi (catégories A, B, C) se replie uniquement sur les départements alpins : $-1.8\,\%$ dans les Hautes-Alpes, $-1.3\,\%$ dans les Alpes-Maritimes et $-1.2\,\%$ dans les Alpes-de-Haute-Provence. Elle augmente légèrement dans les Bouches-du-Rhône (+0.5 $\,\%$) et dans le Var (+0.6 $\,\%$); et plus fortement dans le Vaucluse (+1.9 $\,\%$).

Précisions: depuis le 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques ont été créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloi-gnées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Cette publication, portant sur les données de l'année 2024, n'est donc pas encore impactée par ces changements.

La démande d'emploi des bénéficiaires du RSA poursuit son repli

En moyenne sur l'année 2024, près de 59 000 demandeurs d'emploi (inscrits en catégories A, B, C; données brutes) perçoivent le RSA, soit 13 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région (même proportion qu'en France métropolitaine). Les demandeurs d'emploi au RSA sont davantage inscrits en catégorie A (sans emploi) que l'ensemble des publics (78 %, contre 57 %). A contrario, seulement 22 % ont exercé une activité réduite dans le mois (contre 43 %).

À l'inverse de la tendance observée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi au RSA recule encore sur un an. Cette baisse est toutefois moins prononcée que l'année précédente (-2,1%, après -6,1% entre 2022 et 2023).

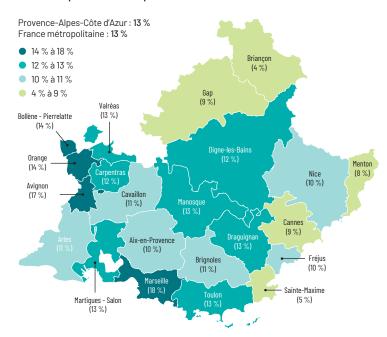
La part des femmes parmi les bénéficiaires du RSA est semblable à celle tous publics (52 %, contre 51 %), tout comme celle des demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus, 42 %). Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA sont plus fréquemment non-diplômés (24 %, contre 16 %) et détiennent plus souvent un diplôme de niveau CAP-BEP (36 %, contre 29 %). Les bénéficiaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé sont surreprésentés (10,3 %, contre 8,1% tous publics).

Au niveau départemental, les demandeurs d'emploi au RSA sont surreprésentés dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse (15 % des demandeurs d'emploi de chaque département). Leur part atteint 18 % dans la zone d'emploi de Marseille, 17 % dans celle d'Avignon et 14 % dans celle de Bollène-Pierrelatte et d'Orange [CARTE 3].

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, leur proportion est semblable au niveau régional (13 %). Elle est en revanche plus faible dans les Hautes-Alpes (8 %) et les Alpes-Maritimes (9 %).

CARTE 3

Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA en 2024, par zone d'emploi



Précision: pour les zones transrégionales (Avignon, Arles, Bollène-Pierrelatte et Valréas), seules les données des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont prises en compte.

Source: France Travail, Dares – DEFM A, B, C (moyenne annuelle 2024, données brutes) – Traitement Carif-Oref PACA.

La baisse de la demande d'emploi des bénéficiaires du RSA s'observe sur l'ensemble des départements de la région, à l'exception du Vaucluse (+0,6 % en un an) et des Alpes-de-Haute-Provence (+1,0 %). Le repli est plus prononcé qu'au niveau régional dans les Alpes-Maritimes (-7,2 %) et le Var (-2,8 %); il est moindre dans les Bouches-du-Rhône (-1,2 %) et les Hautes-Alpes (-1,4 %).



Politique de la ville : nouvelle géographie prioritaire, nouvelle approche méthodologique

La Politique de la ville en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'applique aujourd'hui à 135 quartiers prioritaires, selon une géographie actualisée en 2024. 539 000 personnes vivent dans ces quartiers, soit 11% de la population régionale. Cette politique publique vise à réduire les écarts socio-économiques entre ces quartiers et les territoires qui les entourent.

Par rapport à 2015, la nouvelle géographie de 2024 marque une extension à la fois en nombre (7 nouveaux quartiers) et en superficie. Cela se traduit par une augmentation de la population concernée de +7%, soit 34000 habitants supplémentaires. Selon l'Insee, la situation socio-démographique reste globalement similaire à celle observée avec l'ancienne géographie, tant à l'échelle régionale que nationale.

Le taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires atteint 49 % en région, contre 44 % en France métropolitaine.

Concernant la nouvelle contractualisation, le principal changement est « l'abandon » des trois piliers structurants l'ancienne génération de Contrats de ville : cohésion sociale ; renouvellement urbain et cadre de vie ; développement économique et emploi. La nouvelle contractualisation privilégie une approche basée prioritairement sur une animation territoriale de projets de quartiers (a minima un projet de quartier par QPV) sur des enjeux priorisés avec l'ensemble des acteurs concernés : État, collectivités, acteurs associatifs et habitants des quartiers.

Sources: Cité Ressources; « 539 000 personnes vivent dans l'un des 135 quartiers prioritaires de la politique de la ville redéfinis en 2024 », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, n° 106, octobre 2024.



Focus sur le taux d'activité des femmes vivant en OPV

À partir du dispositif régional d'observation des quartiers prioritaires (QPV) porté par Cité Ressources et sous l'égide de la préfecture de région, une récente analyse, en partenariat avec le Compas, montre que le taux d'activité des femmes est l'indicateur qui est le plus corrélé au taux de pauvreté. Plus le taux d'activité féminin est élevé, plus le taux de pauvreté du territoire est faible, et vice-versa. Les explications sont multiples, mais il est intéressant d'analyser la place des femmes dans l'emploi, les freins qui existent, les conséquences sur la vie des femmes et de leurs familles, et enfin les enjeux et perspectives.

Au niveau national, la tendance observée des taux d'activité des femmes en QPV est avant tout à la baisse : le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans est passé de 72 % en 2009 à 70 % en 2020, alors que pour l'ensemble des femmes en France, il a progressé de 2 points pour s'établir à 88 %.

Dans les QPV de la région, ce taux d'activité est passé de 65 % à 61 %, soit une baisse de 4 points au cours de la même période, creusant fortement l'écart avec la moyenne nationale. Par ailleurs, l'activité des femmes en QPV en région est davantage liée à la présence ou non d'un conjoint qu'à celle d'enfant(s). Ainsi, le taux d'activité des femmes en situation de monoparentalité est beaucoup plus fort que celui des femmes en couple avec enfant, et de même pour des femmes

seules au regard des femmes en couple sans enfant. Ce constat contraste avec celui observé pour l'ensemble du territoire national où c'est la présence d'un enfant qui explique les écarts d'activité.

De même, l'emploi des femmes dans les QPV est beaucoup plus fragile que celui des femmes hors quartier. Ainsi, l'emploi y est beaucoup plus précaire (23 %, contre 14 %) et beaucoup plus fréquemment à temps partiel (35 %, contre 26 %).

Le niveau de déqualification est en outre plus important pour les femmes des QPV. Au niveau national, parmi les femmes des QPV ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, 44% occupent un emploi d'ouvrière ou d'employée; cette part est de 24% chez l'ensemble des femmes diplômées du supérieur (les proportions sont similaires en région). Cette déqualification peut en partie s'expliquer par l'effet de la discrimination liée aux origines.

Ces éléments mettent en évidence des dynamiques différentes qui nécessitent des réponses adaptées. À titre d'exemple, cette baisse du taux d'activité des femmes dans les QPV interroge notamment sur les enjeux de mobilité, de formation, d'articulation entre vie familiale et vie professionnelle (mode d'accueil, prise en charge des enfants, place de la femme...) ou encore de discrimination.

Source : Bulletin de veille mensuel Hublot -Ens.0P24 de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Compas/Cité Ressources - Juin 2025.

¹ Rapport entre le nombre de femmes actives (en emploi ou au chômage) et l'ensemble des femmes du territoire.

Logement et hébergement social

La demande de logement social continue d'augmenter

Fin 2024, la région compte près de 241500 demandes actives de logement social⁴, soit une croissance de +8,1% sur un an. La demande augmente toujours plus vite que le parc social locatif (+1,7%), ce qui risque d'accentuer encore plus les

tensions sur la demande de logement social dans les années à venir. Près des trois quarts des demandes (74%) émanent de ménages n'étant pas logés dans le parc social (demandes hors mutation). Les autres demandes concernent des ménages souhaitant changer de logement au sein du parc social (demande de mutation).

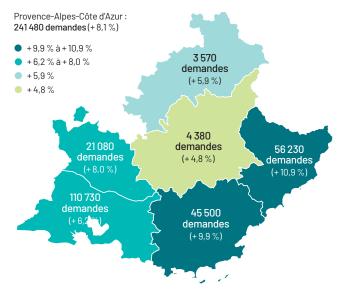
Les demandes de logement social restent fortement concentrées sur les départements du littoral : les Bouches-du-Rhône (46 %), les Alpes-Maritimes (23 %) et le Var (19 %). Les communes de Marseille, Nice et Toulon regroupent à

elles seules près d'un tiers des demandes régionales (30 %). Le nombre de demandes augmente dans tous les départements de la région entre 2023 et 2024, particulièrement dans les Alpes-Maritimes et le Var (respectivement +10.9% et +9.9%)[CARTE 4].

Les demandes de mutation sont plus importantes dans le Vaucluse (34 %) et les Bouches-du-Rhône (29 %).

CARTE 4

Nombre de demandes de logement social fin 2024 et évolution 2023-2024



Champ: données du 07.02.2025 (arrondies à la dizaine), éditées le 10.02.2025. Total des demandes de logement (hors mutation et mutation).

Source: DGALN/DHUP - Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2023 et 2024 - Traitement

Carif-Oref PACA.

Les personnes seules représentent 44 % des demandeurs, elles sont suivies des ménages composés de deux personnes (21 %), puis de trois (14 %). 58 % des demandes émanent de personnes âgées de 25 à 49 ans, 35 % de 50 ans ou plus et 7 % de moins de 25 ans. Les Hautes-Alpes se

démarquent par une part plus importante de demandeurs de 65 ans ou plus (15 %, contre 12 % au niveau régional).

Au moment de la demande, 43 % des demandeurs sont locataires ou propriétaires d'un logement dans le parc privé, 26 % sont locataires du parc social, 24 % sont hébergés chez un tiers ou une structure, 4 % sont sans logement et 3 % sont dans une autre situation (logement de fonction, camping, habitat mobile, logement temporaire, hôtel). Les logements principalement recherchés sont des T2 (34 % des demandes),

suivis des T3 (29 %) et T4 (18 %).

Près de **241500**

demandes de

logement social

Une tension

toujours en

hausse:

10,5 demandes

pour une

attribution

(+1,9 sur un an)

Le premier motif invoqué lors de la demande de logement social témoigne de problématiques différentes selon les ménages du parc social ou privé. Les demandes hors mutation sont en premier lieu motivées par un logement trop cher (21%), un logement trop petit (15%), la perte du logement (11%) ou encore la survenue d'un divorce ou d'une séparation (8%). Les demandes de mutation sont davantage justifiées par le fait d'avoir un logement trop petit (23%), un logement inadapté au handicap (14%, contre 5% des demandes hors mutation) ou encore de mauvaises conditions de logement (logement indigne ou non décent, 10% contre 8%).

Si une majorité de ménages demandeurs sont éligibles au logement social, 64 % sont éligibles au parc très social, avec des revenus inférieurs ou égaux au plafond du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 21 % des demandeurs ont des ressources entre le PLAI et le prêt locatif à usage social (PLUS, cf. définitions p.22).

La tension sur la demande de logement social continue de s'amplifier

En 2024, un peu plus de 21 400 baux ont été signés dans le parc social en région, soit une diminution de -9,2 % en un an. Le délai moyen d'attribution⁵ est de 23 mois en région : 22,5 mois pour les demandes hors mutation et 24 mois pour les demandes de mutation. Par rapport aux baux signés en 2023, ce délai s'est allongé de près d'un mois et demi.

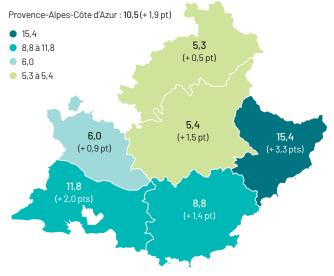
⁴ Les demandes de logement social actives correspondent aux demandes non radiées. Les demandes inactives correspondent aux demandes qui ont été sorties ou radiées des listes de demandeurs pour l'un des cinq motifs suivants : attribution d'un logement, renonciation à la demande de logement social, erreur de saisie, non-renouvellement de la demande, irrecevabilité de la demande.

⁵ Moyenne de temps écoulé entre les dates de dépôt des demandes, qui ont obtenu un logement social en 2024, et les dates de signatures des baux.

La tension sur la demande de logement social⁶ est de nouveau en hausse en région : 10,5 demandes pour une attribution (hors mutation) en 2024, après 8,6 en 2023 et 8,0 en 2022. L'accentuation des tensions s'observe sur l'ensemble des départements ; elle est plus marquée dans les Alpes-Maritimes (+3,3 points) et dans les Bouches-du-Rhône (+2,0 points) [CARTE 5]. Elle peut s'expliquer par de nombreux facteurs, dont la baisse des attributions, croisée avec la hausse des demandes de logement dans un contexte complexe du marché immobilier et une paupérisation, qui contribuent également à un taux de rotation plus faible dans le parc social.

CARTE 5

Tension sur la demande de logement social fin 2024 et évolution 2023-2024



Précision: la tension correspond au rapport entre le nombre de demandes hors mutation pour la première commune de localisation souhaitée et le nombre de logements attribués hors mutation (quel que soit finalement le territoire d'attribution).

Champ: données du 21.02.2025, éditées le 27.02.2025.

Source: DGALN/DHUP - Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2023 et 2024 - Traitement

Carif-Oref PACA.

La tension est plus forte pour un T1 (31,1) ou un T2 (13,6), ces types de logement étant peu représentés dans le parc locatif social. Concernant les plafonds de ressources, la tension est la plus forte pour les ménages ayant un plafond de revenus supérieur au prêt locatif social (PLS; 39,3), pour lesquels la demande de logement social a par ailleurs fortement augmenté en 2024.



Les signalements de mal-logement en région

En 2023, 5025 signalements de situations de mallogement ont été déposés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 74 % sont issus du parc privé, 25 % du parc social et 1% d'organismes en charge de logements intermédiaires ou accompagnés. Ces signalements, en légère augmentation depuis 2019, ont majoritairement été effectués via la plateforme numérique « Histologe », déployée sur l'ensemble des départements de la région, à l'exception des Hautes-Alpes et du Var qui conservent une procédure de dépôt et de suivi spécifique.

Juridiquement, le mal-logement se retrouve à travers plusieurs notions (non-décence, insalubrité, indignité) et différentes procédures impliquant une multiplicité d'acteurs. Parmi les signalements enregistrés en 2023 (hors Hautes-Alpes et Var), sept problèmes ont été déclarés en moyenne. Ils sont principalement liés aux moisissures, mais également aux infiltrations d'eau, aux nuisibles ou encore aux conditions sanitaires dégradées. Parmi les signalants, 51 % avaient effectué une demande de relogement, principalement dans le parc privé, et seulement 3 % avaient engagé un départ volontaire des lieux.

Les signalements en 2023 ont concerné 422 communes (contre 413 en 2022), soit près de 45 % du territoire régional. Marseille et Nice concentrent le plus grand nombre de signalements, avec des taux respectifs de 7,1 et 4,7 pour 1000 logements, bien que des communes comme Mallemort-du-Comtat, Manosque ou Miramas atteignent des taux bien plus élevés. Sur l'ensemble de la région, les logements du parc privé restent davantage touchés en proportion, avec un taux moyen de 5 pour 1000, contre 3,7 pour 1000 dans le parc social.

Afin d'améliorer la prise en charge du mal-logement dans le parc social, un groupe de travail composé de la Dreal, des bailleurs sociaux concernés, de l'ARHLM PACA-Corse et des directions départementales des territoires (DDT) a été mis en place au premier semestre 2025.

Source : « Synthèse de l'étude des signalements de mal-logement en 2023 en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Dreal PACA, février 2025.

⁶ La tension sur la demande de logement social est calculée nationalement selon la formule suivante : nombre de demandes hors mutation (pour des personnes physiques et des associations au 31 décembre pour la première commune de localisation souhaitée) divisé par le nombre d'attribution hors mutation (pour des personnes physiques et des associations pour la première localisation souhaitée, quel que soit finalement le territoire d'attribution).

Les demandes de recours au droit au logement/ hébergement opposable (DALO/DAHO) poursuivent leur progression

Quand les autres dispositifs légaux n'ont pas permis aux personnes d'accéder ou de se maintenir dans un logement ou un hébergement décent et adapté à leurs besoins, elles ont la possibilité de faire une demande de reconnaissance prioritaire urgente au titre du logement (PU DALO) ou de l'hébergement (PU DAHO). Les recours sont examinés dans chaque département par une commission de médiation indépendante et souveraine. L'État est garant de ce droit au logement/hébergement et de son effectivité.

En 2024, les commissions de médiation ont reçu 21 000 dossiers, dont 19 240 au titre du logement (DALO) et 1760 au titre de l'hébergement (DAHO). Sur les cinq dernières années, le nombre de recours DALO et DAHO reçus en région est en hausse continue. Entre 2022 et 2023, les recours DALO avaient augmenté de +11% et ceux liés au DAHO de +25%. Entre 2023 et 2024 cette hausse s'est atténuée pour le DALO (+5%) mais s'est fortement intensifiée pour le DAHO (+40%).

À l'échelle départementale, les Bouches-du-Rhône concentrent plus de la moitié des recours DALO reçus en région (56 %), suivis par les Alpes-Maritimes (20 %). Le nombre de recours est en hausse dans tous les départements, particulièrement dans les Alpes-de-Haute-Provence où il a plus que doublé (mais ne représente que 0,4 % des demandes de la région).

En matière de DAHO, le département des Bouches-du-Rhône concentre 80 % des demandes. Il n'y a aucune demande dans les Alpes-de-Haute-Provence et moins de cinq dans les Hautes-Alpes. Sur un an, le nombre de recours a fortement augmenté dans le Var (+94 %) et les Bouches-du-Rhône (+47 %).

Les motifs les plus invoqués par les ménages ayant recours au DALO (et dont le dossier a été examiné) concernent l'absence de logement personnel, la non-décence d'un logement en présence d'un mineur ou d'une personne en situation de handicap et la menace d'expulsion sans solution de relogement. Le requérant DALO est plus souvent une personne seule (38 %) ou une famille monoparentale (35 %); il a entre 25 et 55 ans (70 %), est actif (47 %), avec des ressources supérieures au SMIC (50 %).

Concernant le taux d'acceptation des recours DALO, il repart à la baisse en 2024 et s'établit à 32 % (contre 35 % en 2023). Ce sont finalement près de 6 000 décisions favorables qui ont été émises par les commissions de médiation en 2024. Pour le DAHO, le taux d'acceptation est également en baisse et atteint 73 % en 2024 (contre 78 % en 2023). 1 200 ménages ont ainsi vu leur dossier obtenir une décision favorable en 2024.

Une fois le caractère prioritaire et urgent à reloger reconnu, le préfet est tenu de proposer au ménage un logement adapté, dans un délai de trois à six mois selon les départements. Dans le cadre d'une reconnaissance DAHO, le préfet dispose d'un délai de six semaines pour proposer une solution d'hébergement ; ce délai est porté à 3 mois si la commission de médiation a préconisé l'accueil dans un logement de transition ou dans un logement-foyer.

Entre 2023 et 2024, le délai moyen de relogement des ménages DALO a augmenté en région, passant de 323 jours à 379 jours. Tous les départements affichent également une hausse des délais de relogement.

Des préconisations, consistant notamment à fluidifier l'accès des publics prioritaires au parc d'hébergement et de logement accompagné, en renforçant principalement le partenariat entre les commissions de médiation (COMED) et les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), sont également émises dans le bilan dressé par la Dreal.

⁷ Source : « Droit à l'hébergement et au logement opposable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : bilan régional 2024 », Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2025.



38 000 personnes ont contacté le 115 pour être hébergées en urgence en région

Au cours de l'année 2023, près de 38000 personnes ont contacté le 115 pour être hébergées en urgence en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La moitié d'entre elles sont des primo-demandeurs et plus de deux personnes sur trois étaient à la rue au moment de la demande. Finalement, près de la moitié des demandeurs n'ont jamais pu être hébergés, dû principalement à l'absence de places.

Concernant le profil des demandeurs, $42\,\%$ sont des femmes. Près d'un sur deux est une personne seule ($33\,\%$ d'hommes et $12\,\%$ de femmes). Les adultes avec enfant(s) et les familles monoparentales représentent respectivement $24\,\%$ et $22\,\%$ des demandeurs. Un demandeur sur deux a entre 25 et 54 ans. De plus, $43\,\%$ des demandeurs ont moins de 24 ans, ce qui est nettement plus que leur part dans la population régionale totale ($27\,\%$).

Près de 3 000 personnes ont déclaré avoir été victimes de violences (conjugales, familiales, ou autres) au cours de leur vie, soit 8 % des demandeurs. Les femmes sont largement majoritaires (80 %). Les personnes ayant un historique de victime de violences sont davantage prises en charge comparé à l'ensemble des demandeurs d'hébergement : seulement 27 % d'entre elles n'ont pas été hébergées, contre 47 %.

Parmi les 20000 personnes qui ont pu être hébergées, la moitié l'ont été à l'hôtel. La durée médiane de séjour, tout type d'hébergement confondu, est de sept semaines. Les hébergements sur des périodes courtes concernent davantage les personnes seules, tandis que les ménages avec enfant(s) restent sur des durées beaucoup plus longues.

Par ailleurs, les structures d'urgence ont accueilli 1770 enfants de moins de trois ans. Dans le cadre de sa mission d'aide sociale à l'enfance, le Conseil départemental gère l'hébergement d'urgence pour les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment lorsqu'elles sont sans domicile. L'intervention de l'État ne revêt qu'un caractère supplétif. L'hébergement de ces ménages est souvent temporaire, en attendant une prise en charge par le Conseil départemental.

Source : « 38 000 personnes ont contacté le 115 pour être hébergées en urgence en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2023 », *Les études thématiques de la Dreets*, n°10, novembre 2024.

Le service études, évaluation et statistiques de la Dreets PACA actualisera prochainement cette étude. À retrouver sur le site : https://paca.dreets.gouv.fr/les-publications



Augmentation des personnes à la rue : une approche genrée de la précarité

Ces dernières années, et notamment depuis la crise sanitaire, la France est confrontée à une crise du logement qui s'enracine. Le parc d'hébergement et les structures d'accueil sont saturés, révélant une aggravation notable du sans-abrisme. Cette saturation, résultant principalement d'un manque de places lié à une gestion budgétaire insuffisante¹, entraîne un tri des bénéficiaires et des remises à la rue, contredisant le principe d'accueil inconditionnel et continu.

Des familles sans logement, notamment des femmes en sortie de maternité ou enceintes, constituent un public de plus en plus rencontré par les structures de la veille sociale. Ce constat alarmant est documenté par divers rapports². Par ailleurs, les femmes à la rue sont massivement exposées aux violences : selon l'enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), 91 % d'entre elles déclarent en avoir été victimes (violences physiques, sexuelles, psychologiques, vols...). La vie dans la rue constitue en elle-même une forme de violence permanente. Les femmes issues d'un parcours migratoire sont d'autant plus touchées par la précarité, due à un endurcissement des politiques et des procédures administratives d'accès aux droits au séjour/à l'asile.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas exemptée de cette réalité. À Nice, face à la hausse du nombre de femmes à la rue, constatée par des maraudes, un accueil de jour spécialisé a été créé en 2022 : « En faisant les maraudes vestimentaires et alimentaires depuis plusieurs années, on rencontrait de plus en plus de femmes à la rue, très exposées aux violences... L'objectif de l'accueil de jour est de proposer un lieu protégé aux femmes, un lieu de répit, où elles peuvent se doucher, manger, se reposer, un accompagnement social est proposé (...). On rencontre beaucoup de femmes souffrant de troubles psychiques, et la vie à la rue, les épisodes de violences sont des facteurs aggravants. Cela nécessite une adaptation de l'équipe d'accueil et d'accompagnement, un besoin d'un suivi psychologique et la mise en place d'un partenariat local », selon une bénévole de l'accueil de jour niçois.

À Marseille, un accueil de jour pour les femmes révèle les mêmes constats préoccupants : entre 80 et 90 femmes y sont reçues quotidiennement, sans compter les autres dispositifs portés par l'association (maraudes, accueil de jour mixte, hébergement d'urgence pour femmes et enfants). « On n'arrive plus à mettre à l'abri les personnes qui sont en demande, on appelle quotidiennement le 115 mais il n'y a pas de place (...). Par exemple, on accompagne une jeune femme, enceinte de 7 mois, on ne trouve pas une place pour elle... Pour les familles, on appelle la structure d'accueil urgence femme et enfant, parfois il y a des places, mais certaines familles ne veulent pas y aller, car cela implique une évaluation sur la capacité de la maman à s'occuper de ses enfants, parfois il peut y avoir un placement avec une fin de prise en charge... et la maman nous est à nouveau orientée, c'est très compliqué », selon la cheffe de service de l'accueil de jour. Les critères de priorisation se resserrent « [pour les personnes victimes de violence] maintenant il faut que la personne soit en état de danger imminent pour relever d'une mise à l'abri urgente ». La précarité croissante, associée à un manque de places d'hébergement, mène à une catégorisation des vulnérabilités des publics, mettant en difficulté les personnes concernées et les structures qui les accueillent.

Les besoins spécifiques dans l'accueil et l'accompagnement de femmes (prise en charge des violences, santé mentale, addictions, parentalité, parcours migratoires) nécessitent des réponses adaptées, fondées sur une approche genrée. Des formations des professionnels et des moyens pérennes pour les structures sont indispensables. Enfin, si les dispositifs existent, ils sont saturés, et les parcours de rue s'allongent. Le développement du Logement d'abord, le renforcement des équipes sociales et la stabilisation des parcours sont des urgences pour répondre à cette crise du logement grandissante.

Source : Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) PACA-Corse.

- Voir l'article « Hébergement d'urgence : Une saturation alarmante » dans la revue Projet Logement : où sont les blocages ?, n° 406 juin-juillet 2025.
- 2 Selon le rapport du Sénat sur les fémmes sans abri (publié en 2024), et le rapport sur l'état du mal logement en France 2024, produit par la Fondation pour le logement des défavorisés, 330 000 personnes, dont 40 % de femmes, sont sans domicile. Parmi elles, environ 30 000 personnes sont sans abri. www.senat.fr

Voir aussi : « Femmes et sans-abrisme : quelles réalités ? Le phénomène vu par la veille sociale », FAS, mai 2025 ; « La nuit, si tu es seule, tu te caches mieux », France Terre d'Asile, janvier 2025 ; « Les femmes seules dans le dispositif de veille sociale : une enquête auprès du public accueilli à l'ESI "Halte Femmes" », Aurore, Samu Social de Paris, 2018 ; « Enfants à la rue », Baromètre Unicef-FAS, août 2024.

Publics

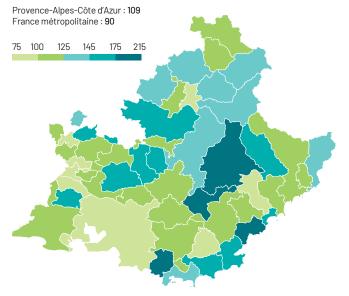
Une population régionale vieillissante

Plus de 1,2 million de personnes sont âgées de 65 ans ou plus en région en 2022, soit 24% de la population (contre 21% en France métropolitaine). En l'espace de 20 ans, cette part s'est fortement accrue (+5 points, comme au niveau national). À l'inverse, la part des jeunes de moins de 20 ans a baissé sur la même période (- 2 points en région, comme au niveau national), pour s'établir à 22 % en 2022 (23 % en France métropolitaine). Avec un indice de vieillissement⁸ à 109, Provence-Alpes-Côte d'Azur figure au troisième rang des régions les plus vieillissantes de France métropolitaine, après la Corse (123) et la Nouvelle-Aquitaine (118).

En région, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var affichent les indices de vieillissement les plus élevés (133), suivis des Hautes-Alpes (129) et des Alpes-Maritimes (120). À une échelle géographique plus fine (EPCI), la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume et la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon - Sources de Lumière, détiennent les taux les plus élevés avec deux fois ou près de deux fois plus de personnes âgées que de jeunes dans ces territoires [CARTE 6].

CARTE 6

Indice de vieillissement* de la population, par EPCI



*Rapport de la population des 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans Source: Insee - RP 2020-2024, millésimé 2022 - Traitement Carif-Oref PACA.



Vie étudiante : des situations de précarité plus marquées qu'à l'échelle nationale

L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) d'Aix-Marseille Université (amU) interroge tous les trois ans près de 80 000 étudiants sur différents aspects (vie de campus, précarité financière, logement, accès aux soins, santé mentale, alimentation, discriminations), afin d'identifier leurs problématiques et d'y remédier avec des solutions concrètes. Ces enquêtes, dont la dernière édition date de mars 2023, alimentent les documents stratégiques de l'université.

Situation économique et alimentation des étudiants

37% des étudiants disent rencontrer des difficultés financières telles qu'il leur est impossible de faire face à leurs besoins (alimentation, loyer, gaz...), contre 20 % à l'échelle nationale. Par ailleurs, l'exercice d'une activité rémunérée en parallèle des études ne permet pas de rééquilibrer les inégalités face à la précarité. Ainsi, 47 % des étudiants ayant un job étudiant ont de grandes difficultés financières, contre 33 % des étudiants ne travaillant pas en parallèle de leurs études.

Autre fait notable, 22 % des étudiants d'amU déclarent ne pas manger à leur faim de façon répétée au cours de l'année. La première raison avancée est la question financière pour 34 % d'entre eux. Par ailleurs, 9 % des étudiants ont bénéficié d'une aide alimentaire, une proportion identique à l'échelle nationale.

Santé mentale et accès aux soins

L'enquête a permis de relever que 41% des étudiants d'amU perçoivent leur état de santé mentale comme mauvais voire très mauvais, une proportion similaire à l'échelle nationale. De plus, 39 % des étudiants ont déclaré un renoncement aux soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois (34 % au niveau national).

Ces indicateurs, manifestant une forte précarité, concernent principalement les jeunes femmes, les étudiants de 24 ans ou plus, les étudiants ne vivant plus chez leurs parents ou proches (décohabitants), les étudiants travailleurs, les boursiers et les étudiants de nationalité

Pour pallier ces signaux alarmants, la Direction de la vie étudiante d'amU et les associations étudiantes impliquées mettent en œuvre un schéma proposant petit à petit des solutions : multiplication des points de collectes et de distribution de denrées alimentaires, événements santé bien-être, embauche de médecins et psychologues...

Précisions : près de 12 000 étudiants ont répondu à l'enquête diffusée entre février et avril 2023. Les données ont été redressées de manière que la population de répondants "ressemble" à la population mère, c'est-à-dire celle de l'université.

Source : Observatoire de la vie étudiante (OVE) d'amU, « Enquête conditions de vie

⁸ Rapport de la population des 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans.

Niveau de vie et pauvreté : un écart générationnel marqué

En 2021 (dernières données disponibles au niveau régional), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur figure parmi les

régions métropolitaines les plus défavorisées avec 17,4 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté⁹ (contre 14,9 % en France métropolitaine). De manière générale, le taux de pauvreté tend à diminuer avec l'avancée en âge. Ainsi, chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, ce taux s'élève à 25 %. Il s'établit à 14,3 % chez les personnes âgées entre 60 et 74 ans, et à 12,9 % chez les 75 ans ou plus. Comme pour l'ensemble de la population, les taux de pauvreté des jeunes et des seniors en région comptent parmi les plus élevés de France métropolitaine.

vieillesse sur un an

l'APA en perte d'autonomie sévère

+2,5% de retraités au

minimum

Entre 2023 et 2024, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse a progressé de +2,5 % en région (soit 2040 retraités supplémentaires). Cette croissance, moins prononcée qu'au niveau national (+4,4 %), s'observe dans tous les départements de la région, en particulier dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes (respectivement +3,5 % et +3,3 %). Elle ralentit par rapport aux années précédentes (+4,5 % entre 2022 et 2023) mais reste supérieure à celle du nombre total de retraités (+1,1% de retrai-

33 % des bénéficiaires de

TABLEAU 5

Bénéficiaires du minimum vieillesse en 2024 (interrégime)

Les personnes âgées d'au moins 60 ans disposent d'un revenu

médian supérieur à celui de l'ensemble de la population régio-

nale (22 820 €): 24 300 € pour les 60 à 74 ans et 23 320 € pour

les 75 ans ou plus. À l'inverse, les moins de 30 ans ont un niveau

de vie inférieur (19 540 €). Chez les personnes âgées de 60 ans

ou plus, les ressources proviennent principalement des pen-

sions de retraite et des revenus du patrimoine, plus fréquents

dans ces tranches d'âge. Chez les jeunes de moins de 30 ans,

elles reposent surtout sur les revenus d'activité complétés

par les prestations sociales. Pour les seniors aux ressources modestes, les prestations sociales telles que le minimum

vieillesse, permettent de garantir un niveau de vie minimum.

	Nombre de retraités au minimum vieillesse	Évolution 2023-2024	Part des retraités au minimum vieillesse*
Alpes-de-Haute- Provence	2 260	+3,5%	5,1%
Hautes-Alpes	1 410	+3,3%	3,8 %
Alpes-Maritimes	19 500	+1,7%	7,1%
Bouches-du-Rhône	35 650	+2,9%	8,2 %
Var	16 470	+2,5%	5,7%
Vaucluse	7 780	+2,7%	5,8 %
Provence-Alpes- Côte d'Azur	83 060	+2,5%	6,8 %
France métropolitaine	651 270	+4,4%	4,5 %

*Rapport du nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou d'un complément de retraite au nombre total de retraités de l'interrégime (régime général, MSA) Sources: CNAV, MSA - Observatoire des situations de fragilité (données 2023 et 2024, arrondies à la dizaine) - Traitement Carif-Oref PACA.

9 Seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au

Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse

poursuit sa progression

à la retraite pour inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Fin 2024, un peu plus de 83 000 retraités de l'interrégime (régime général ou MSA) sont bénéficiaires du minimum vieillesse (allocation supplémentaire de vieillesse - ASV ; allocation de solidarité aux personnes âgées - ASPA), soit 6,8 % des retraités de la région [TABLEAU 5]. Provence-Alpes-Côte d'Azur reste ainsi la deuxième région de France métropolitaine où cette part est la plus élevée, après la Corse (10,1%).

moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge légal de départ

Le nombre de bénéficiaires de l'APA augmente

tés de l'interrégime entre 2023 et 2024).

Fin 2023, 7,0 % de la population régionale âgée d'au moins 60 ans sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA à domicile ou APA en établissement), contre 7,4 % en France métropolitaine. Le nombre de bénéficiaires augmente sur un an (+2,1%, comme au niveau national), pour atteindre près de 112 000 allocataires en région. Cette augmentation est observée dans tous les départements à l'exception du Vaucluse, où le nombre de bénéficiaires diminue (-4,3 % sur un an) et dans les Bouches-du-Rhône où il se stabilise.

Parmi les bénéficiaires, 33% ont une perte d'autonomie sévère en région, contre 35% en France métropolitaine. Cette part atteint 43 % dans le Vaucluse. Malgré des proportions relativement constantes au cours des années, le nombre de bénéficiaires dans cette condition est en hausse dans la région (+3,4 % sur un an, contre +1,5 % en France métropolitaine). Au niveau départemental, la progression est particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes (+11,0%), le Var (+7,4%) et les Hautes-Alpes (+4,4%). Les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse enregistrent en revanche une baisse (respectivement -4,7% et -4,5%). Les effectifs sont quasi stables dans les Bouches-du-Rhône (-0,4%).



Les seniors des quartiers face à la précarité et à l'isolement

Le vieillissement de la population dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) soulève des enjeux majeurs en matière de santé, d'habitat, de cohésion sociale et d'accès aux droits. Une étude commandée par la Banque des territoires met en avant les difficultés rencontrées par les personnes âgées vivant dans des QPV, notamment à Marseille, et émet des préconisations pour améliorer leur cadre de vie.

Selon l'étude, les personnes âgées vivant dans les QPV de Marseille sont confrontées à des difficultés multifactorielles. L'accès aux soins y est plus limité, notamment dans les quartiers nord, où les médecins sont de moins en moins nombreux et ne réalisent plus de visites à domicile. Le taux de logements potentiellement indignes, élevé à Marseille, l'est encore plus en QPV. Les parts de logements sur-occupés ou inadaptés (non conformes aux normes d'accessibilité, trop grands...) y sont également importantes.

Les difficultés rencontrées à Marseille (désertification médicale, réduction de l'offre de services publics, isolement social et géographique...) sont également partagées dans des QPV d'autres métropoles (Lille, Strasbourg, Montpellier, Nice). À l'exception de Strasbourg, les personnes âgées en situation de précarité dans les QPV sont souvent prises en compte de manière générale et non spécifique dans les politiques publiques (soit à destination des personnes âgées, soit à destination des populations des QPV). Les associations jouent souvent un rôle de premier plan, mais leur action reste limitée, due notamment à un manque de coordination et de financement.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs leviers d'action sont identifiés: création d'un écosystème d'acteurs (bailleurs, acteurs publics et associatifs) sensibilisés à la problématique des seniors en QPV; développement d'une offre de soins adaptée pour toucher les personnes âgées (centres et maisons de santé, dispositifs mobiles...); renforcement d'actions d'aller-vers et de médiation (pour lutter contre l'isolement, l'illectronisme...); développement d'une offre de logement spécifique seniors et adaptation du parc existant.

L'association Petits Frères des Pauvres a également recueilli près de 140 témoignages de personnes âgées, vivant dans des banlieues et quartiers populaires. Les constats se rejoignent : « vieillir en banlieue, c'est le plus souvent cumuler les difficultés. Les infrastructures mal entretenues, l'absence de services adaptés aux personnes âgées, la précarité grandissante et l'isolement croissant sont autant de freins à une vieillesse digne et sereine ». Afin de répondre aux enjeux spécifiques de cette population vieillissante, plusieurs préconisations allant dans le même sens et complémentaires à l'étude de la Banque des territoires, sont également formulées, comme la mise en place d'un plan de lutte contre les pannes d'ascenseurs, le développement de l'offre de résidences autonomie et d'habitats alternatifs, de commerces de proximité et de marchés alimentaires, d'initiatives non marchandes favorisant le lien social et le lien intergénérationnel dans les quartiers prioritaires...

Sources : « Éléments de diagnostic sur le vieillissement dans les quartiers prioritaires » restitué par Wavestone lors de la rencontre « <u>Bien vieillir en quartier prioritaire : constat et pistes de solutions</u> », organisée par le Hub des territoires le 06.11.2024 ; « <u>Paroles de vieux de banlieue et vieux de quartier</u> », Petits Frères des Pauvres, mars 2025.



		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Pauvreté / conditions de vie*											
1	Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans	20,7	21,5	21,2	21,4	21,3	21,0	21,5	22,1	20,4	21,7	21,4
2	Taux de familles monoparentales à bas revenus parmi l'ensemble des familles monoparentales	48,9	49,5	46,9	46,2	45,4	42,0	41,8	42,7	39,1	40,5	39,8
3	Revenu médian des foyers à bas revenus : revenu mensuel par unité de consommation (en €)	722	735	726	733	755	764	769	785	810	877	913
4	Taux d'allocataires dépendant des prestations CAF : part des foyers pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus	16,8	17,1	16,7	16,6	15,4	12,4	13,3	12,7	11,8	11,1	11,0
5	Persistance des allocataires du RSA : part des allocataires du RSA socle depuis au moins trois ans	50,3	52,1	55,3	54,5	52,7	50,6	50,9	55,8	60,3	62,4	60,4
	Formation / insertion / emploi											
6	Part de jeunes non insérés (ni emploi ni études) parmi les jeunes de 15 à 29 ans [2]	19,1	19,2	18,9	18,5	17,9	17,9	17,2	19,5	19,2	-	-
7	Part des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC [3]	40,1	41,9	42,4	42,6	45,2	46,3	46,5	48,5	44,4	41,8	42,0
8	Taux de chômage localisé annuel moyen [4]	11,4	11,5	11,3	10,7	10,3	9,6	9,1	8,9	8,2	8,1	7,9
9	Part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA parmi les DEFM de catégorie ABC [3]	-	-	14,2	14,3	14,4	14,3	15,2	15,0	14,1	13,4	13,1
10	Part des salariés en emploi stable : CDI ou fonction publique [2]	85,0	84,8	84,7	84,7	84,8	84,9	84,9	84,9	85,0	-	-
	Logement											
11	Part des logements suroccupés parmi les résidences principales [1][2][5]	-	-	-	-	-	-	-	-	12,2	-	-
12	Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales	12,9	13,1	13,1	13,3	13,6	13,7	13,3	13,5	13,7	14,0	14,2
	Santé											
13	Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite parmi les assurés du régime général [6]	9,5	10,4	11,1	11,1	10,8	10,4	9,6	9,1	9,6	9,3	9,3
	Personnes âgées											
14	Indice de vieillissement de la population : rapport de la population de 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans [2]	93,7	95,7	97,4	99,5	101,5	102,5	104,4	106,4	108,5	-	-
15	Taux d'allocataires du minimum vieillesse parmi les retraités de l'interrégime (régime général, MSA)[1]	-	5,7	5,7	5,6	5,8	6,1	6,4	6,4	6,6	6,7	6,8

^{*} À compter de 2018, les données CAF utilisées sont des données définitives (consolidées à 6 mois).

Sources: CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CNAV, CNAM, Dares, France Travail, Insee, MSA, SDES - Traitement Carif-Oref PACA.

^[1] Cet indicateur a été modifié et n'est plus comparable aux précédents Baromètres.
[2] 2022 est le dernier millésime disponible pour le recensement de la population. Les résultats des recensements ne se comparent correctement entre eux que sur des périodes d'au moins 5 ans.

^[4] Données provisoires.

[5] À partir du millésime 2022 du recensement de la population, la définition de suroccupation des résidences principales a évolué (prise en compte notamment de la surface par personne et critère d'âge des occupants : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236).
[6] À partir de 2020, les données portent sur l'ensemble des bénéficiaires (tous âges confondus) de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (anciennement CMU-C), du régime général.

Les indicateurs-clés du Baromètre social par département (données en %)

		Alpes-de- Haute- Provence	Hautes- Alpes	Alpes- Maritimes	Bouches- du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
	Pauvreté / conditions de vie							
1	Taux de bas revenus (2024)	19,3	16,1	18,4	23,7	20,1	22,8	21,4
2	Taux de familles monoparentales à bas revenus (2024)	37,7	38,2	34,4	42,4	39,2	42,9	39,8
3	Revenu médian des foyers à bas revenus (2024, en €)	960	982	946	889	909	945	913
4	Taux d'allocataires dépendants des prestations CAF (2024)	10,1	8,0	8,4	12,6	11,3	9,6	11,0
5	Persistance des allocataires du RSA (2024)	59,6	58,7	51,2	62,4	63,0	55,9	60,4
	Formation / insertion / emploi							
6	Part de jeunes non insérés (2022)[2]	19,4	15,7	17,2	19,5	19,6	22,1	19,2
7	Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2024)[3]	47,1	46,6	39,7	42,9	39,1	44,6	42,0
8	Taux de chômage localisé annuel moyen (2024) [4]	7,9	6,2	6,8	8,5	7,2	9,7	7,9
9	Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (2024)[3]	12,9	7,6	9,4	15,4	11,8	14,8	13,1
10	Part des salariés en emploi stable (2022)[2]	80,5	75,0	86,1	85,9	84,6	84,0	85,0
	Logement							
11	Part des logements suroccupés (2022) [1] [2] [5]	5,6	5,2	18,8	12,8	8,9	7,0	12,2
12	Part des logements locatifs sociaux (2024)	9,7	11,7	12,0	17,7	11,2	14,3	14,2
	Santé							
13	Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (2024)[6]	7,4	5,5	6,7	11,3	9,3	8,9	9,3
	Personnes âgées							
14	Indice de vieillissement de la population (2022)[2]	133,4	128,6	119,6	90,8	132,6	100,9	108,5
15	Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2024)[1]	5,1	3,8	7,1	8,2	5,7	5,8	6,8

Sources: CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CNAV, CNAM, Dares, France Travail, Insee, MSA, SDES - Traitement Carif-Oref PACA.

^[1] Cet indicateur a été modifié et n'est plus comparable aux précédents Baromètres.
[2] 2022 est le dernier millésime disponible pour le recensement de la population.
[3] En moyenne annuelle, données brutes.
[4] Données provisoires.
[5] À partir du millésime 2022 du recensement de la population, la définition de suroccupation des résidences principales a évolué (prise en compte notamment de la surface par personne et critère d'âge des occupants : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236).
[6] Les données notatest sur l'ensemble des héréficiaires (tous ânes confondus) de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (apciennement CMLI-C) du régime général.

^[6] Les données portent sur l'ensemble des bénéficiaires (tous âges confondus) de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (anciennement CMU-C), du régime général.



Taux de pauvreté monétaire : proportion d'individus (ou de ménages) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE, 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Rapport interdécile des revenus : écart entre les revenus des 10 % des ménages le plus aisés (9e décile) et les 10 % des ménages les plus modestes (1er décile).

Foyers à bas revenus: ces foyers ne comprennent que les allocataires de la CAF pour lesquels le revenu par unité de consommation est inférieur au « seuil de bas revenus ». Comme le seuil de pauvreté, le « seuil de bas revenus » est défini à 60 % du niveau de vie, mais ces deux concepts présentent cependant un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment). En outre, pour les estimations de « bas revenus », un coefficient de 0,2 UC pour les familles monoparentales s'ajoute à l'échelle d'équivalence de l'OCDE.

Logement social : solution d'habitation à loyer modéré (HLM) destinée à des locataires dont le niveau de revenu est modeste. Il est construit grâce à des aides financières publiques et ses loyers sont plafonnés.

Logement PLAI : logement social locatif financé par le Prêt locatif aidé d'intégration et attribué à des locataires en situation de grande précarité sociale et économique.

Logement PLUS : logement social locatif financé par le Prêt locatif à usage social. Ce prêt est principalement mobilisé par des organismes HLM.

Logement PLS : logement social locatif financé par le Prêt locatif social et attribué aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les métropoles, communautés d'agglomération et communautés de communes sont des EPCI. Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte 52 EPCI.

Zone d'emploi

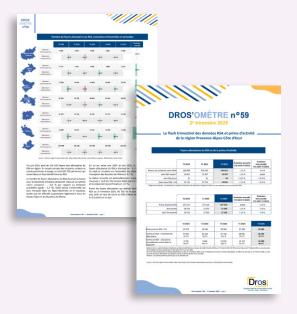
La zone d'emploi constitue un territoire à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Il s'agit de l'espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail et pour adapter localement les politiques de l'emploi. Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte 22 zones d'emploi, dont quatre transrégionales (Avignon, Arles, Bollène-Pierrelatte et Valréas).

Pour en savoir plus

Quelques études nationales parues en 2025

- Baromètre « Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France », Petits Frères des Pauvres, septembre 2025.
- Baromètre « Enfants à la rue », FAS, Unicef France, août 2025.
- « Niveau de vie et pauvreté en 2023 : taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement », Insee, Insee Première, n° 2063, juillet 2025.
- « Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE », Synthèse des résultats de la 6^e vague, CNLE, juin 2025.
- Enquête « Femmes et sans-abrisme : quelles réalités ? », FAS, volet 1(novembre 2024) et volet 2 (mai 2025).
- « Personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement adapté », Uniopss, avril 2025.
- « Précarité étudiante : des arbitrages au quotidien pour les jeunes », Injep, Notes & rapports, avril 2025.
- « Paroles de vieux de banlieue et vieux de quartier », Petits Frères des Pauvres, mars 2025.
- « Minima sociaux : plus d'un bénéficiaire en cours de carrière sur trois l'est encore après son départ à la retraite », Drees, Études et résultats, n° 1328, février 2025.
- « État du mal-logement en France », 30° rapport annuel, Fondation pour le Logement des Défavorisés, janvier 2025.

Retrouvez toutes les publications régulières du DROS sur le site www.dros-paca.org





Dros'omètre

Publication trimestrielle qui met en avant l'évolution du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité (PA), en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans ses départements.

Baromètre social

Publication annuelle qui présente un état des lieux de la situation sociale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Partagée et collaborative, elle aborde plusieurs aspects des politiques de solidarité portées par l'État, les collectivités ou les associations, à travers des données chiffrées et l'analyse de différentes thématiques.





Portrait de l'habitat

Publication annuelle sous la forme de tableaux de bord qui met en avant des indicateurs relatifs au logement, parc privé ou social et aides financières liées au logement, pour chaque département avec une mise en regard de la valeur régionale.

Vous y retrouverez aussi les webinaires, les productions ponctuelles du DROS et une sélection de publications et d'actualités régionales sur des thématiques sociales !

Contact mail: dros@cariforef.fr



Dispositif régional d'observation sociale (DROS)

Le DROS produit de la connaissance sur la situation sociale dans les territoires, afin:

- d'accompagner les politiques de solidarité et de cohésion sociale menées en Provence-Alpes-Côte d'Azur (lutte contre la pauvreté, accès aux droits, insertion et accompagnement vers l'emploi, logement, santé);
- d'objectiver les phénomènes de pauvreté et de précarité en région et sur les départements ;
- de développer une connaissance partagée et utile aux acteurs locaux et aux institutions, avec de la production d'études, de tableaux de bord, l'organisation de manifestations...

Le DROS est organisé à travers :

- un comité de pilotage définissant les orientations et le programme de travail, avec les financeurs (Dreets, Conseils départementaux et CAF);
- un portage opérationnel par le Carif-Oref ;
- des partenaires issus de diverses institutions : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, organismes de protection sociale, centres ressources et observatoires, associations et autres organismes.

Directrice de publication Géraldine Daniel

Réalisation

Fanny Bremond Liliana Rojas

Conception - PAO

www.gachwell.com

Rédigé en collaboration avec :

Jérôme Blanche, Rémi Belle, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer (Dreets PACA), Laurence Besançon, Canèle Cavaillès (amU), Ismaël Ouanes (Banque des Territoires PACA), Nabil Hamani (CAF des Bouches-du-Rhône), Mustapha Berra (Cité Ressources), Hervé Guéry (Compas), Carla Leis-Gomez, Justine Natucci (Dreal PACA), Karina Martos (FAS PACA-Corse), Léa Tholozan (Insee PACA).

Octobre 2025





FINANCEURS DU DROS













